



Bordeaux, le 3 mai 2020

Coronavirus : point de situation

Préparation à la reprise d'activité : des recommandations pour les administrations, entreprises et les lieux accueillant du public

Le 11 mai 2020 débutera un déconfinement progressif en Nouvelle-Aquitaine. La reprise d'activité concerne de nombreuses organisations publiques et privées qui doivent s'organiser pour assurer à leurs employés une reprise de travail, dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Des fiches conseil pour accompagner la reprise sécurisée de chaque secteur d'activité

Pour accompagner la reprise d'activité, des fiches conseils sont disponibles sur [le site du Ministère du travail](#), pour un large panel d'activités (ex : bâtiment, transport, logistique, industrie, travail intérim, agriculture, agroalimentaire, restauration, hôtellerie, propreté, maintenance, réparation, aide à domicile,...).

Elles sont destinées aux employeurs, qui sont responsables de la santé et de la sécurité de leurs salariés, mais elles seront également utiles à tous les travailleurs, pour se protéger des risques de contamination au Covid-19.

Des recommandations pour appliquer les gestes barrières au quotidien et en milieu professionnel

Par ailleurs, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a publié, le 24 avril, un avis sur **les préconisations relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à adopter par la population générale** (hors champs sanitaire et médico-social), pour la maîtrise de la diffusion du Covid-19 ([Téléchargez ici l'avis du HCSP du 24/04/2020](#)).

Ces recommandations **précisent les mesures spécifiques à adopter selon les lieux** (espaces publics, transports en commun, commerces, milieu scolaire, milieu professionnels, restauration collective, etc.).

> Nettoyage et désinfection des locaux

Il détaille ainsi **les mesures de nettoyage/désinfection des locaux avant réouverture des établissements** et précise également **les mesures d'aération, de lavage du linge, de protection du personnel d'entretien, d'élimination des déchets, ...**

A noter que la désinfection de la voirie n'est pas recommandée en l'absence de preuve scientifique qui justifierait son intérêt et au regard des impacts environnementaux potentiels. Il convient de continuer à assurer le nettoyage habituel.

> D'autres mesures barrières pour les salariés

- **Le télétravail doit être maintenu à chaque fois que cela est possible,**
- Les agents symptomatiques doivent être isolés et doivent prendre contact avec leur médecin traitant,
- Les règles de distanciation (1 mètre minimum) et les gestes barrières (lavage des mains) doivent être impérativement respectés,

- L'employeur doit s'assurer que ces règles et mesures barrières sont effectivement respectées au sein de son entreprise.

Toutes les informations concernant les mesures de protection des salariés dans le cadre professionnel sont à retrouver sur le site du Ministère du travail, [espace dédié au Covid 19](#).

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

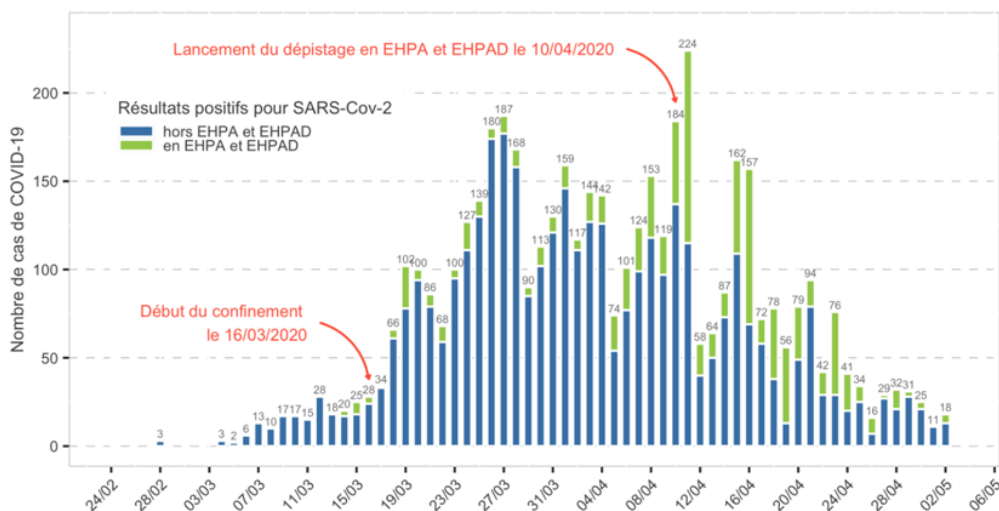
>> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **18 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 2 mai**, ce qui porte le total à **4 699** depuis le début de l'épidémie.

Pour rappel :

- Ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.
- Les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test.

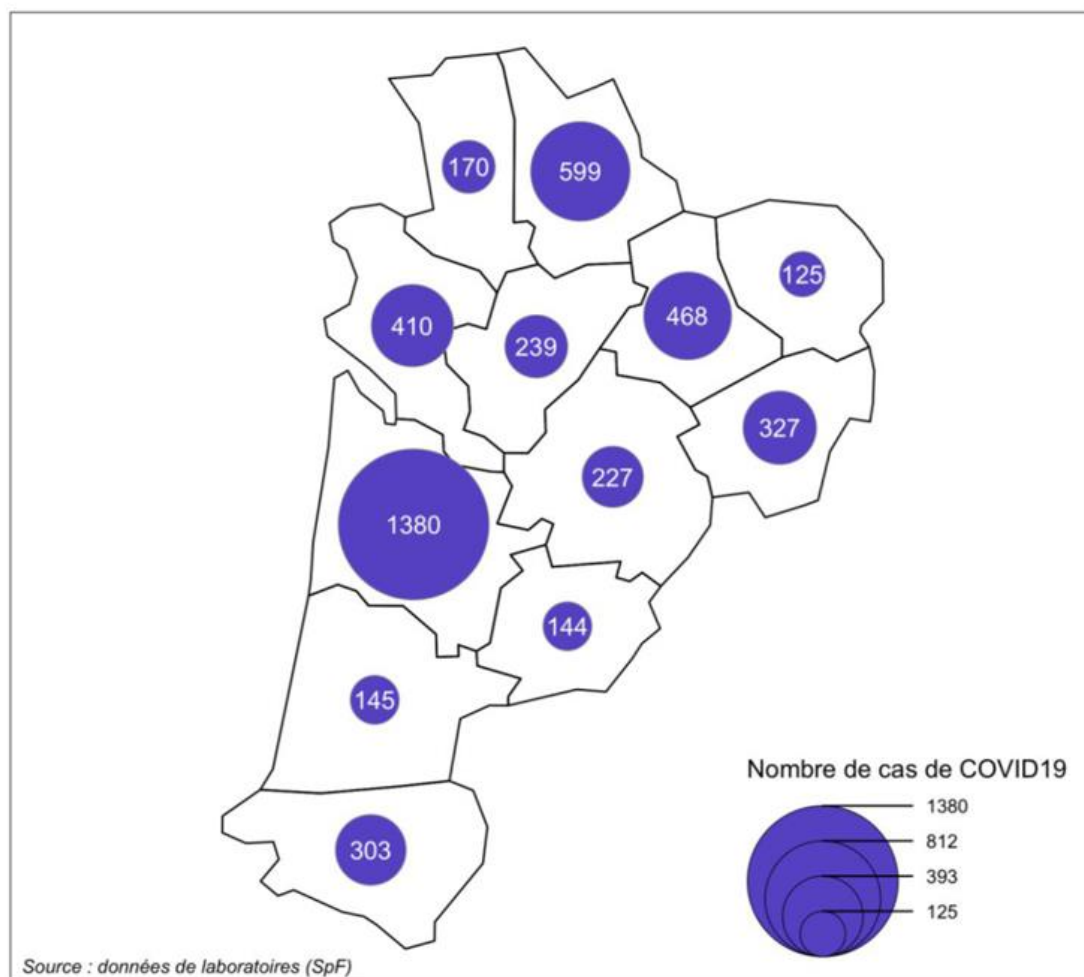
Figure 1 | Nombre de cas de COVID-19 diagnostiqués par jour en Nouvelle-Aquitaine au 02 mai 2020 (N = 4699)



Depuis le 10 avril, un dépistage systématique dans les EHPAD ayant identifié au moins un cas confirmé de Covid-19, parmi les résidents ou le personnel, a été initiée dans l'ensemble de la région.

(Source : Santé publique France)

Figure 2 | Nombre de cas de COVID-19 par département en Nouvelle-Aquitaine au 02 mai 2020



>> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

- **592 personnes sont actuellement hospitalisées** ⁽¹⁾ (chiffre échangé par rapport à la veille)
- **109 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** ⁽¹⁾ (chiffre échangé par rapport à la veille)
- **1 485 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie ⁽¹⁾ (+ 11 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 329 décès** ⁽¹⁾ **parmi les personnes hospitalisées** (+ 2 par rapport à la veille)

(1) Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 03/05 à 14h

Tableau 1 | Nombre de cas de COVID-19, données SI-VIC, au 03 mai 2020 en Nouvelle-Aquitaine

	Hospitalisations en cours N (%)	Dont réanimation N (%)	Retour à domicile N (%)	Décès N (%)
TOTAL	592	109	1485	329
DEPARTEMENTS¹				
Charente (16)	3 (1%)	2 (2%)	42 (3%)	12 (4%)
Charente-Maritime (17)	60 (10%)	11 (10%)	96 (6%)	43 (13%)
Corrèze (19)	76 (13%)	10 (9%)	70 (5%)	28 (9%)
Creuse (23)	23 (4%)	12 (11%)	35 (2%)	5 (2%)
Dordogne (24)	23 (4%)	1 (1%)	62 (4%)	9 (3%)
Gironde (33)	212 (36%)	45 (41%)	681 (46%)	118 (36%)
Landes (40)	22 (4%)	3 (3%)	54 (4%)	10 (3%)
Lot-et-Garonne (47)	30 (5%)	3 (3%)	43 (3%)	7 (2%)
Pyrénées-Atlantiques (64)	45 (8%)	5 (5%)	171 (12%)	25 (8%)
Deux-Sèvres (79)	16 (3%)	2 (2%)	46 (3%)	19 (6%)
Vienne (86)	45 (8%)	9 (8%)	90 (6%)	31 (9%)
Haute-Vienne (87)	37 (6%)	6 (6%)	95 (6%)	22 (7%)

>> Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine

Tableau 2 | Nombre de signalements, de cas de COVID-19 et décès chez les résidents en Ehpa et autres EMS, Nouvelle Aquitaine, du 1er mars 2020 au 03 mai 2020 à 9h

	Données en Ehpa par département													Total régional Ehpa	Total régional autres EMS	Total régional tous étabts
	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87				
Nombre de signalements ¹	26	43	12	23	23	88	18	15	54	33	18	10	363	154	517	
Nombre de cas Covid-19 total ^{2,4}	41	165	20	35	81	519	12	32	202	55	169	160	1491	201	1692	
-dont nb de cas confirmés	30	60	4	18	38	192	6	5	95	19	109	98	674	83	757	
-dont nb de cas possibles	11	105	16	17	43	327	6	27	107	36	60	62	817	118	935	
Nombre de décès résidents dans l'établissement ^{3,4}	10	5	0	6	10	32	1	3	20	0	19	12	118	0	118	
Nombre de décès résidents à l'hôpital ^{3,4}	0	11	0	1	1	37	0	0	7	4	8	6	75	1	76	

¹Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

²Cas confirmés et possibles chez les résidents

³Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

⁴Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement

(Source : Santé publique France)

Les chiffres collectés dans le tableau de Santé publique France sont **les données déclaratives** qui ont été transmises par les établissements entre le 1^{er} mars et le 3 mai 2020 à 9h.

Il est question de signalements pouvant émaner de structures ayant déjà fait des signalements ou même ayant clôturé des situations (cas suspects testés négatifs ou retour à la normale dans l'EHPAD).

L'ARS Nouvelle-Aquitaine procède à une vérification de ces données, en lien avec les établissements. Sont ainsi identifiés dans cette base de données :

- les signalements en doublon,
- les cas suspects testés négatifs,
- les situations revenues à la normale.

Au total, 352 EHPAD ont été concernés par un cas confirmé ou suspect de Covid-19 depuis le début de l'épidémie.

En isolant les signalements clos (tests négatifs ou retour à la normale dans l'établissement), il est établi qu'au **3 mai, 145 EHPAD sont actuellement concernés par une situation de Covid-19 confirmée ou suspecte parmi des résidents ou le personnel, soit 16 % des EHPAD de notre région** (898 EHPAD en Nouvelle-Aquitaine).

- Parmi les signalements, **1 491 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles** (suspects présentant des symptômes) Covid-19 (+ 23 par rapport à la veille),
- Parmi ces cas possibles ou confirmés, **118 sont décédés au sein des établissements** (+ 2 par rapport à la veille) et **76 sont décédés à l'hôpital** (+ 2 par rapport à la veille) - Ces décès sont inclus dans l'indicateur « nombre de décès parmi les personnes hospitalisées » dans le tableau des données hospitalières SI-VIC).

Pour rappel, dans le cadre de la doctrine du dépistage systématisé en EHPAD, l'ARS Nouvelle-Aquitaine le déclenche dès qu'un premier cas est confirmé chez un résident ou un membre du personnel. L'ensemble des résidents et du personnel de l'EHPAD sont alors dépistés.

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

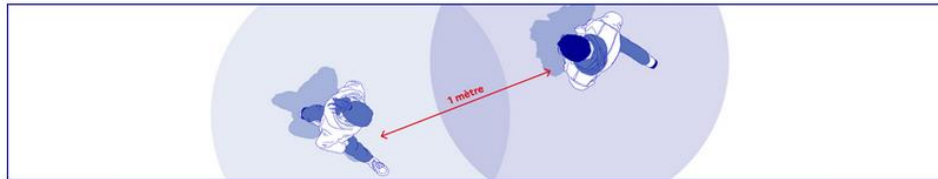


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :

0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19

ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

Contact presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr